

**Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier.**



## **CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE**

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 16 novembre 2022  
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au  
656, route des Campagnards*

### **PRÉSENCES :**

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier  
M. Réginald Béland, conseiller de quartier  
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier  
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier  
M. Jean Simard, conseiller de quartier  
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

### **ABSENCES :**

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier  
M. Stéphane Dénomme, conseiller de quartier

**ASSISTANCE :** 4 personnes

---

### **1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre. Il est 19 h 03.

### **2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé de Mme Stéphanie Dubé, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION VS2022-11-01**

### **3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2022**

Une lecture du procès-verbal est réalisée par Monsieur St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de Mme Stéphanie Dubé, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre avec les suivis.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution VS2022-11-02**

### **Suivis :**

- a) **Chemin Paré :** À suivre.
- b) **Demande de contenants de poubelles et nettoyage au débarcadère de bateaux de la rivière Bourlamaque :** A été fait.
- c) **Discussion sur l'article 3A du règlement 2002-49 - Nuisance neige en milieu urbain :**  
M. St-Jules mentionne qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un conseil de quartier pour envoyer une requête au Service des travaux publics de la Ville. À suivre.

- d) **Demande du code Wi-Fi du centre communautaire** : M. St-Jules devait vérifier s'il était possible d'avoir accès à Internet sur le réseau d'Énergitek. Il en est ressorti que c'est le cas seulement durant la période d'animation aux jeunes, soit le lundi de 15 h à 21 h 30. Le service de l'Énergitek ne serait pas assez publicisé, car personne parmi l'assemblée, n'est au courant. M. St-Jules fera un suivi auprès du Service des communications de la Ville et de la maison des jeunes Énergitek pour savoir s'il existe une politique de communication.
- e) **Parc BMX** : Ce point sera répondu dans le point demandes d'infrastructures.
- f) **Enjeu pour la sécurité des enfants / parc BMX** : M. Jean Simard voulait savoir si les enfants pouvaient aller jouer en l'absence de surveillants. Après s'être informé auprès de la trésorerie, M. St-Jules informe que la ville est responsable seulement si le parc et les modules de jeu lui appartiennent et c'est le cas.
- g) **Polyval** : M. St-Jules a envoyé la demande de Mme Janique Boutin à M. Maxime Gagné, conseiller municipal qui siège à la Corporation des parcs et des espaces verts.
- h) **Nouveau parc** : Mme Janique Boutin a envoyé sa proposition à Ian Bélanger, directeur du Service sports et plein air (SSPA) le 18 septembre dernier. Le conseil est en attente de la sortie du Plan directeur du SSPA du 28 novembre.
- i) **Petite caisse** : Un chèque du montant de 625 \$ a été envoyé dans la semaine même suivant la dernière rencontre du conseil de quartier.
- j) **Demande d'ajout d'un égout pluvial** : À Val-Senneville, l'emprise de la route 397 appartient au MTQ. Le réseau pluvial est peu profond du côté ouest de la route 397 (côté de l'école) et n'est pas pluvial côté est (de l'église). Il est possible qu'un aménagement en surface en gravier permette un meilleur drainage des stationnements de l'église et du bureau communautaire. Le tout sera vérifié sous peu.
- k) **Demande de restauration du stationnement du centre communautaire** : En attente.
- l) **Dans le cadre du développement du parc BMX, on demande de nouveaux modules** : En attente du Plan directeur du SSPA du 28 novembre.
- m) **Demande de voie sécurisée entre l'école et le parc BMX** : Encore à l'étude.  
Dû à des plaintes répétées et à un constat d'enjeu de sécurité, pour la voie piétonnière entre l'école et le parc BMX, les membres du conseil de quartier demandent au Comité consultatif de circulation (C.C.C.) d'étudier et de proposer une solution de façon urgente. Les parents dans l'audience sont conscients du danger. Proposé par Mme Janique Boutin, et appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution VS2022-11-03

- n) **Égouttement du fossé à corriger entre l'école et le parc BMX** : Après vérification, il y a très peu d'eau dans le fossé donc son nettoyage ne sera pas nécessaire.
- o) **Inspection, vérification et réparation du centre des loisirs** : Le Comité des loisirs a aussi demandé des travaux qui recourent ceux demandés par le conseil de quartier. Ceci ajoute du poids à la demande déjà formulée : les besoins sont réels.
- p) **Entretien de la patinoire** : Vérifier l'appel d'offres étant donné que la superficie de la patinoire a diminué passant de 80X180 à 50X100.
- q) **Nivelage de l'enrochement sous l'eau du débarcadère de bateaux de la rivière Bourlamaque** : A été fait.
- r) **Demande de pavage sur la rue de la Promenade** : Le tout sera évalué pour un surfacage. Un mesurage a été fait. Il reste à voir si ce projet sera introduit dans le prochain Programme triennal d'infrastructure (PTI).
- s) **Ajout des modules au parc Polyval actuel** : En attente du plan directeur du SSPA du 28 novembre.

- t) **Pancarte pour annoncer le chemin Paré à l'intersection de Val-du-Repos et du chemin Paré** : A été fait le 3 novembre. M. St-Jules vérifiera l'emplacement de la pancarte, qui n'aurait pas été placée au bon endroit.

#### **4- Entrée du village : vitesse excessive, emplacement et état de la pancarte**

M. Cédric Paris est présent dans l'assistance et il explique la situation dans laquelle il s'est retrouvé en essayant de sécuriser la voie traversant le centre-village de Val-Senneville.

Voici les grandes lignes de son récit :

Les démarches de M. Paris ont débuté il y a près de deux ans. Il a appelé plusieurs fois au 511, sans avoir de retours d'appels. Il a aussi appelé à maintes reprises la Sûreté du Québec, mais les policiers ne sont pas venus constater le problème sur place. M. Paris avait appelé M. Daniel Turcotte, le directeur des Travaux publics à la Ville de Val-d'Or, au début de l'été 2022. Cependant, aucune action n'avait encore été posée. Plus récemment, soit le 24 août dernier, il a appelé M. Jean St-Jules, son conseiller municipal pour lui faire part de la situation. Il a aussi tenté de parler directement à la mairesse. Après leur appel, M. St-Jules a envoyé les demandes à la Sûreté du Québec, qui n'a répondu que le 30 août. Cependant, après ces démarches, le problème n'était toujours pas réglé. Des démarches ont même été faites auprès du bureau de son député. Frappant à toutes les portes, M. Paris a aussi écrit à Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable. Cependant, la situation n'était toujours pas réglée. C'est ainsi que M. Paris a pris l'initiative de régler lui-même cette dangereuse situation de circulation en modifiant les pancartes avec des réfléchissants. Il a modifié les pancartes de 50 km/h à l'entrée et à la sortie du village. Suite à une plainte reçue d'un concitoyen de Val-Senneville, le MTQ est par la suite venu sur place pour essayer d'enlever les autocollants. M. Paris est allé à la rencontre des employés du MTQ. Content, il croyait avoir été enfin entendu et avoir des nouvelles, mais il se trompait. Les employés lui ont demandé ses coordonnées, ce qu'il a fait. Quelque temps après, les employés du MTQ étaient sur place pour venir changer les pancartes, soit remplacer les pancartes modifiées par les pancartes d'origine, plutôt que d'en installer de nouvelles, mieux adaptées. Deux semaines plus tard, il recevait une amende de 587 \$ sans nouvelles de personnes et sans que le problème initial soit réglé. L'histoire de M. Paris est ensuite sortie dans les médias, tout d'abord dans un article du journal *Le Devoir* et aussi dans une entrevue radiophonique avec Benoît Dutrizac. M. Paris souhaite mieux faire connaître son histoire auprès des médias locaux, pour les gens de la place. Il est actuellement en démarchage auprès du Protecteur du citoyen qui fera son enquête. Il n'entend pas payer ladite amende, ce serait selon lui perçu comme un aveu de culpabilité. Il a l'intention de recourir aux services d'un avocat si nécessaire.

Le conseil de quartier, par cette résolution, demande à la ville d'appuyer M. Cédric Paris dans ses démarches auprès du MTQ pour sécuriser la voie, réduire la vitesse excessive et améliorer la signalisation. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-11-04**

ÉTANT DONNÉ :

- les demandes répétées
- les circonstances concernant la vitesse excessive à Val-Senneville
- les faits médiatisés
- la proximité des écoles et des parcs
- les transports lourds
- l'augmentation du transport

- l'augmentation des travailleurs
- la présence de l'exploitation d'une carrière de gravelle
- l'état lamentable des accotements
- l'état lamentable de la signalisation

Il est demandé, afin de sécuriser les piétons et les usagers, d'installer des radars pédagogiques à l'entrée et à la sortie du village de Val-Senneville. Ceci fait suite à des demandes incessantes de la part du conseil de quartier et de ses citoyens. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par M. Jean Simard.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-11-05**

Définitivement, il existe un problème pour la sécurité des piétons à Val-Senneville. Celui-ci est soulevé par les gens présents, et même un adolescent présent dans l'assemblée. Alors que les rues sont trop étroites et sans accotement, la circulation est bien trop rapide. Les citoyens déplorent et dénoncent le manque de surveillance policière et que le MTQ ne fasse rien pour remédier à la situation.

M. St-Jules fera parvenir les résolutions du présent conseil de quartier à la Ville.

#### **5- Aménagement de la patinoire**

Commentaire à l'effet que la patinoire est beaucoup plus petite que l'originale qui mesurerait 80 x 180 pieds, alors que la nouvelle mesure 50 x 100 pieds. De plus, la patinoire a été recentrée par rapport à l'éclairage. Les marges sont beaucoup plus grandes pour accéder à la patinoire et cela affecte le terrain de basketball. La cabane des joueurs n'est plus accessible non plus. M. St-Jules demandera pourquoi cela a été fait et s'il est possible d'apporter des améliorations.

#### **6- Glissade au parc**

Il y a eu de l'excavation de faite rue du Parc pour faire une virée, et cette matière aurait pu être utilisée pour façonner une butte permanente, mais le tout a été envoyé à la carrière de gravelle. De l'avis du conseiller Béland, les jeunes sont pénalisés par la situation.

#### **7- Demande d'acquisition de terrains auprès du MERN : îlot de verdure, nouveau parc, Lac-des-Sœurs**

On réitère la demande que le parc Polyval demeure non constructible et que la ville fasse l'acquisition de la parcelle de terrain manquante au MERN. Proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-11-06**

Le conseil de quartier demande à la ville de faire l'acquisition du terrain à l'Est du chemin Val-du-Repos à l'entrée de la piste cyclable du Lac-des-Sœurs afin de créer le nouveau parc. Proposé par M. Réginald Béland, appuyé par M. Simard.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-11-07**

Considérant les troubles occasionnés par les campeurs, les plaintes de manque de civisme répétées depuis des années et le non-respect de l'environnement, il est impératif que la Ville devienne propriétaire du terrain du secteur du Lac-des-Sœurs afin d'y implanter une réglementation et d'en assurer le développement. Proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-11-08**

#### **8- Petite caisse**

M. St-Jules remet les dernières factures à Mme Dubé, responsable de la petite caisse du quartier. Le solde de la petite caisse correspond à 975,81 \$.

**9- Dates des rencontres statutaires 2023**

M. St-Jules présente le calendrier de rencontre pour l'année 2023. Voici les dates proposées pour les rencontres statutaires : 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 15 novembre. M. St-Jules rappelle qu'il est possible d'organiser des rencontres informelles entre les rencontres du comité de quartier si les conseillers le souhaitent.

**10- Varia**

Aucun sujet n'est apporté.

**11- Questions, interventions du public**

- a) **Fête de Noël de Val-Senneville:** Un citoyen veut savoir quand aura lieu la fête de Noël. Celle-ci est organisée par le Comité de loisirs de Val-Senneville. Pour plus d'informations, visitez la page Facebook du *Comité des Vals*.

**12- Date de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 15 mars 2023 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

**13- Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland, de lever la séance. Il est 21 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VS2022-11-09**

---

CHANTAL GAINARD  
Secrétaire d'assemblée